

PROJET ÉOLIEN DE CANNY

Nordex France

Compte-rendu de l'atelier participatif

Canny-sur-Matz – Mercredi 13 novembre 2019 –



Les participants à l'atelier

Etaient présents :

- M. Thiesset
- M. Dubois
- M. Desoutter
- M. et Mme. Tacquet
- M. Catyche
- M. et Mme Soirow
- M. Tarquet

L'équipe Nordex France :

- Laetitia Girard, chef de projet
- Paul Zunino, chef de projet
- Hugo Mahiou, responsable nouveau projet

Le programme de l'atelier

- L'actualité du projet : état d'avancement des études
- Travail en groupe sur les mesures compensatoires et d'accompagnement
- Vote sur les mesures proposées lors de l'atelier

Vos questions et nos réponses :

Le commissaire enquêteur est-il indépendant

Le Commissaire Enquêteur est une personne qui peut être désignée - suivant le type d'enquête -parle Préfet du département, le Président de l'organe délibérant de la collectivité, du groupement de collectivités ou de l'établissement public, ou bien -la plupart du temps- parle Président du Tribunal Administratif du ressort de la commune où a lieu l'enquête. Il est totalement indépendant et neutre vis-à-vis des diverses parties intéressées au projet. Il est choisi pour son expérience, ses compétences et son sérieux et remplit son rôle dans l'intérêt général avec équité, loyauté, intégrité et impartialité.

A-t-on accès aux résultats de l'enquête publique ?

A l'issue de l'enquête publique, le rapport du commissaire enquêteur sera publié sur le site internet de la préfecture et sera donc accessible à toutes les personnes qui souhaiteront le consulter.

Comment peut-on prévenir les risques environnementaux (avifaune) ?

Les impacts des parcs éoliens sont variables selon les caractéristiques de chaque projet, les espèces considérées, les milieux naturels et humains dans lesquels les oiseaux et chauves-souris évoluent, les infrastructures aériennes existantes aux alentours, etc.

Pour chaque projet éolien, une étude d'impact analyse ces effets potentiels au regard des particularités des espèces présentes sur ou à proximité du site envisagé (comportement, habitudes de déplacement, alimentation, nombre d'individus, types d'habitats), afin de déterminer les impacts potentiels.

Les développeurs de parcs éoliens travaillent de concert avec les associations environnementales (notamment la Ligue de Protection des Oiseaux et la Société Française d'Étude et de Protection des Mammifères), pour étudier la sensibilité environnementale de la zone envisagée pour le projet. Les études sur l'avifaune identifient toutes les espèces, leurs activités, ainsi que le tracé de leur trajectoire migratoire. Les résultats permettent de déterminer au mieux l'implantation des éoliennes et leur disposition les unes par rapport aux autres. L'implantation d'éoliennes sur des sites reconnus sensibles est évitée. Un suivi environnemental est également mis en place au cours des trois premières années de fonctionnement du parc puis tous les 10 ans.

Pour adapter le projet éolien au mieux et le plus tôt possible, l'analyse des impacts potentiels permet, suivant la doctrine publique « Éviter-Réduire-Compenser » de définir les mesures de nature à :

- ***éviter les impacts*** ; choix du site, localisation précise des éoliennes, des zones de travaux, travaux hors des périodes de nidification...
- ***réduire les impacts*** ; adapter les périodes de travaux, réduire l'espace occupé dans des milieux naturels, positionner les éoliennes pour éviter de faire obstacle aux déplacements des espèces, reconnecter des réseaux de haies...
- ***compenser les éventuels impacts résiduels*** notables qui doivent rester exceptionnels ; création ou restauration de milieux d'intérêt écologique, par exemple.

Ne trouvez-vous pas choquant que les éoliennes soient implantées si près de la route départementale ?

L'éolienne la plus proche de la route départementale se situe à une distance d'éloignement de plus de 200 mètre. Soit plus d'une hauteur d'éolienne en bout de pale puisque les éoliennes qui seront installées auront une hauteur totale de 180 mètres.

L'étude de danger réalisée dans le cadre du projet prend en compte toutes les routes présentes dans les 500 mètres autour des éoliennes ainsi que leur fréquentation. Au vu de cette étude, l'installation d'une éolienne à plus de 180 m de la bordure de la chaussée est suffisante.

Quelles sont les retombées économiques annuelles pour la commune de Canny ?

*Les communes d'implantation et les communes limitrophes bénéficient de plusieurs types de retombées économiques, principalement des ressources fiscales. Aujourd'hui, **70 millions d'euros de recettes de l'Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux (IFER) sont directement reversés***

aux collectivités locales chaque année et 1,5% de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises du secteur éolien (CVAE) est directement réinvesti dans l'économie locale.

Au total, les éoliennes sont soumises à :

- la **Taxe Foncière** sur les Propriétés Bâties (TFPB),
- la **Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)**, intégralement perçue par les communes et communautés de communes. Son taux, fixé par la commune d'implantation, varie en fonction de la valeur locative des biens³⁷.
- la **Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE)**. Les recettes de la CVAE sont partagées entre les communes (26,5%), les départements (48,5%) et les régions (25%).
- l'**Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux (IFER)**, dont le montant est de 7 210 € par MW installé. L'IFER est réparti entre la commune (20%), la communauté de communes à fiscalité propre (50%) et le département⁴⁰

En plus des retombés fiscales, un loyer sera versé annuellement à la commune pour l'implantation des postes de livraisons, qui acheminent l'électricité jusqu'au réseau national, sur la parcelle communale ainsi que pour l'utilisation des chemins communaux. Ces loyers s'élèvent à 1000 € par poste de livraison et à 12000€ pour l'utilisation des chemins.

Dans le cadre de ses projets éoliens Nordex met en place un certain nombre de mesures compensatoires et d'accompagnement dont bénéficieront directement les communes concernées par les éoliennes. C'était d'ailleurs l'objet de cette atelier participatif de définir ces mesures en concertation avec les riverains.

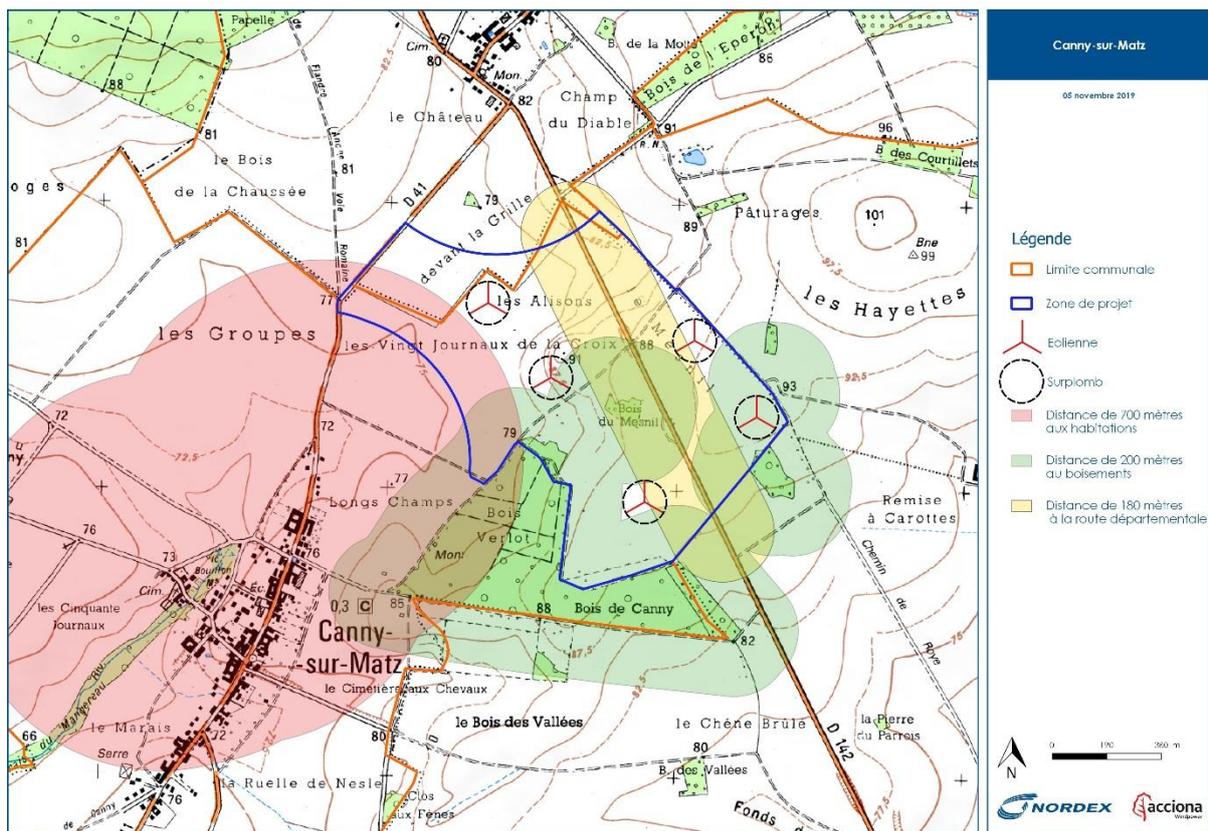
Rappel du **cadre règlementaire** :

- **Éviter, réduire, compenser** : dans le cas où un projet a un impact sur l'environnement, les maîtres d'ouvrages doivent prendre des mesures pour éviter, réduire ou compenser ces éventuels impacts avec un objectif d'absence de perte nette voire de gain écologique.
→ Code de l'environnement articles L.122-1 à 3
- **Accompagner** : les mesures de compensation peuvent être renforcées et optimisées par des mesures d'accompagnement liées au paysage et à l'amélioration du cadre de vie, à la protection de la biodiversité, à la transition énergétique et écologique, etc.

Pour la mise en place de ces mesures, Nordex allouera à la commune une enveloppe budgétaire de 200 000€ pour réaliser les projets de son choix à condition qu'elles entrent dans le cadre réglementaire.

Les éoliennes sont-elles implantées sur des parcelles communales ou privées ?

Les éoliennes sont implantées sur des parcelles privées mais les deux postes de livraison sont sur la parcelle communale.



Cette implantation est celle qui sera présente dans le dossier de demande d'autorisation environnementale que nous déposerons en préfecture. Il reste néanmoins possible que les services de l'état y apportent des modifications.

Réflexion en petits groupes sur les mesures compensatoires et d'accompagnement

Vous parlez de mesures pour réduire l'impact sur la biodiversité, mais vous pensez à nous, les habitants ?

Oui bien sûr, le but de l'atelier est de réfléchir en petits groupes aux mesures compensatoires et d'accompagnement autour de 4 axes : le cadre de vie, l'énergie, le paysage et la biodiversité.

Le tableau suivant indique les différentes mesures proposées par chacun des groupes et les explications associées, ainsi que le nombre de vote reçu.

Catégorie	Mesures	Nb de vote	Explications et commentaires
Energie	Aide renouvelable aux particuliers	6	Fond disponible pour les particuliers afin de subventionner des travaux ou achats en lien avec les économies d'énergie / énergies renouvelables (cf. support de présentation)
	Véhicule électrique partagé / Borne électrique	5	Véhicule électrique mis à disposition pour les personnes à mobilité réduite avec mise en place d'un système de conducteurs sur la base du volontariat
	Luminaire basse consommation sur la commune de Canny-sur-Matz	4	
	Installation de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments communaux	3	
Cadre de vie et Paysage	Aménagement du chemin le long du Matz	4	Aménagement dans le but de rendre cet endroit attractif et plaisant pour les promenades et améliorer le cadre de vie des habitants de la commune.
	Enfouissement des lignes électriques	2	La commune peut bénéficier de subventions pour cela mais Nordex peut compléter une partie de la somme nécessaire pour la réalisation de ces travaux.
Biodiversité	Achat de ruches	2	
	Création de jardins partagés	3	
	Arboretum (arbres fruitiers)	3	
	Récupérateur d'eau de pluie	4	L'eau récupérée servirait à l'entretien de la commune. Notamment l'arrosage des espaces verts

Qui parmi les habitants sont éligibles à l'aide renouvelable aux particuliers ?

Nous devons déterminer ensemble les modalités d'application de cette aide. Par exemple, une première tranche du fond d'aide peut être accordée au cours des trois premières années aux habitants résidant dans un rayon de moins de 2km aux éoliennes, puis dans un rayon de moins de 5km au cours des trois suivantes et ainsi de suite tant que le fond n'est pas épuisé. Ces modalités sont à déterminer avec vous.

L'idée évoquée avec les participants été d'étendre cette aide à tous les habitants de la commune de Canny-sur-Matz

Quel montant de l'enveloppe budgétaire allouée à la commune serait attribué à l'aide renouvelable aux particuliers ?

Là encore, nous devons déterminer ensemble les modalités d'application de cette aide. Vous avez proposé que 20% du montant de l'enveloppe budgétaire soit alloué à l'aide renouvelable aux particuliers.

Ces aides renouvelables aux particuliers sont-elles imposables ?

Non l'argent reçu via ce fond par les habitants pour réaliser des travaux ou achats en lien avec les économies d'énergie / énergies renouvelables n'est pas imposable.

Le fond de ces aides est-il corrélé aux indemnités fiscales reçues par la commune ?

Non ce sont deux choses bien distinctes. En tant qu'entreprise privée s'implantant sur un territoire, l'exploitant du parc payera effectivement des taxes réparties ensuite au niveau de la région, du département, de la communauté de commune et de la commune. L'aide renouvelable aux particuliers est une mesure d'accompagnement qui n'est pas obligatoire et qui est destinée aux particuliers résidant à proximité du parc.

Les projets éligibles à l'aide renouvelable aux particuliers

Type de travaux	Équipements concernés
Économies d'énergie	Poêle à granulés
	Poêle à bois
	Appareils de régulation de chauffage
	Remplacement par des ampoules basse consommation
Isolation thermique	Matériaux d'isolation thermique des parois opaques (plancher, plafond, mur, toiture)
	Matériaux d'isolation thermique des parois vitrées (fenêtre, porte-fenêtre)
	Volets isolants
	Portes d'entrée donnant sur l'extérieur
	Matériaux de calorifugeage
Équipements de production d'énergie utilisant une source d'énergie renouvelable	Panneaux solaires thermiques
	Puit canadien
	Petit éolien
Autres dépenses	Équipements de raccordement à un réseau de chaleur
	Diagnostic de performance énergétique (pour un même logement, un seul DPE par période de 5 ans)
	Borne de recharge de véhicules électriques
	Compteurs individuels pour le chauffage et l'eau chaude sanitaires
	Achat d'un vélo ou vélo électrique

Choix du nom du projet

Les projets éoliens sont des projets de territoire, et nous avons à cœur de vous faire choisir le nom qui serait attribué au projet éolien de votre commune. Voici donc les différentes propositions qui ont été faites ainsi que le nombre de vote reçu :

- *Parc éolien du Mesnil (0 votes)*
- ***Parc éolien de Canny (4 votes)***
- *Parc éolien des Alisons (2 votes)*
- *Parc éolien des Cannychons (2 votes)*